



Social Security

Numéros de
Sécurité Sociale
pour les enfants

www.socialsecurity.gov

Numéros de Sécurité Sociale pour les enfants

À la naissance de votre enfant, vous devez figurer l'obtention d'un numéro de Sécurité Sociale sur la liste des « choses à faire ». Le meilleur moment pour ce faire est lorsque vous communiquez les informations pour le certificat de naissance de l'enfant. Si vous choisissez de demander un numéro dans un bureau de la Sécurité Sociale, il est possible que vous deviez attendre tandis que nous procédons à la vérification du certificat de naissance de votre enfant.

Pourquoi dois-je demander un numéro de Sécurité Sociale pour mon enfant ?

Si votre enfant est né aux États-Unis, ou si, bien qu'étant né à l'étranger, il a la nationalité américaine, vous avez besoin d'un numéro de Sécurité Sociale pour le faire figurer en tant que personne à charge sur votre déclaration fiscale. Il est également possible que votre enfant ait besoin d'un numéro de Sécurité Sociale, si vous prévoyez :

- d'ouvrir un compte en banque à son nom ;
- de lui acheter des bons d'épargne ;
- de lui obtenir une couverture médicale ; ou
- de demander des prestations sociales pour l'enfant.

Un enfant doit-il nécessairement disposer d'un numéro de Sécurité Sociale ?

Non. L'obtention d'un numéro de Sécurité Sociale pour votre nouveau-né est un acte volontaire. Mais il est judicieux de demander un numéro à la naissance de votre enfant. Vous pouvez déposer une demande de numéro de Sécurité Sociale pour votre bébé en même temps que vous demandez un certificat de naissance. L'autorité publique délivrant les certificats de naissance nous communiquera les informations relatives à votre enfant et nous vous adresserons la carte de Sécurité Sociale par courrier.

Si vous attendez pour demander un numéro dans un bureau de la Sécurité Sociale, vous devrez apporter la preuve de la nationalité américaine, de l'âge et de l'identité de votre enfant, ainsi qu'un justificatif de votre propre identité. Nous devons vérifier le registre de naissance pour votre enfant, ce qui peut ajouter un délai de 12 semaines au temps nécessaire à l'émission d'une carte. Pour contrôler l'authenticité d'un certificat de naissance, la Sécurité Sociale contactera le bureau l'ayant établi. Nous procédons à ces vérifications dans le but d'éviter que des personnes n'utilisent pas des extraits de naissance frauduleux dans le but d'obtenir des numéros de Sécurité Sociale pour se prévaloir de fausses identités.

Comment faire pour demander un numéro de Sécurité Sociale ?

À l'hôpital : lorsque vous communiquez des informations relatives au certificat de naissance de votre bébé, il vous sera demandé si vous souhaitez demander un numéro de Sécurité Sociale pour votre enfant. Si vous répondez « oui », vous devez fournir les numéros de Sécurité Sociale des deux parents, si vous pouvez. Même si vous ne connaissez pas les numéros de Sécurité Sociale des deux parents, vous pouvez néanmoins demander un numéro pour votre enfant.

Dans un bureau de la Sécurité Sociale : si vous attendez pour demander un numéro de Sécurité Sociale pour votre enfant, vous devez :

- remplir une *Demande de carte de Sécurité Sociale* (Formulaire SS-5-FR) ; et
- présenter aux représentants de la Sécurité Sociale des documents originaux prouvant :
 - la nationalité américaine de votre enfant ;
 - son âge ; ainsi que
 - son identité.
- présenter à nos agents des documents prouvant votre identité.

Enfants âgés de 12 ans ou plus : toute personne âgée de 12 ans ou plus sollicitant l'attribution d'un premier numéro de Sécurité Sociale doit se présenter, aux fins d'entretien, dans les bureaux locaux de la Sécurité Sociale, et ce, même si un parent ou tuteur signe la demande au nom de l'enfant.

Nationalité

Nous ne pouvons accepter que certains documents comme preuve de nationalité américaine. Au nombre de ceux-ci figurent les certificats de naissance américains, les attestations de déclaration de naissance délivrées par les services consulaires des États-Unis, les passeports américains, les certificats de naturalisation ou les certificats de citoyenneté. Pour plus d'informations, regardez-vous la publication intitulée *Numéros de Sécurité Sociale pour les non citoyens* (Publication N° 05-10096-FR).

Âge

Vous devez présenter le certificat de naissance de votre enfant, si vous en disposez, ou si vous êtes en mesure de l'obtenir facilement. Si tel n'est pas le cas, nous pouvons prendre en compte d'autres documents, tels que le passeport de votre enfant, justifiant de son âge.

Identité

Votre enfant : nous ne pouvons accepter que certains documents comme preuve de l'identité de votre enfant. Pour être considéré comme acceptable, un document doit être en cours de validité (ce qui signifie qu'il ne doit pas être arrivé à expiration) et comporter le nom de votre enfant, des éléments d'identification et, de préférence, une photographie récente. Nous acceptons généralement un document d'identité dépourvu de photo s'il comporte

suffisamment de renseignements pour identifier l'enfant (tels que son nom et son âge, sa date de naissance ou les noms des parents). Les représentants de la Sécurité Sociale préfèrent voir le passeport américain de l'enfant. En l'absence de ce document, ils pourront accepter :

- un acte d'adoption concernant l'enfant ;
- son dossier médical, clinique ou hospitalier ;
- un document religieux (par exemple, un acte de baptême) ;
- un dossier d'inscription dans une garderie ou un établissement d'enseignement ; ou
- une carte d'identité scolaire.

Vous : si vous avez la nationalité américaine, les représentants de la Sécurité Sociale vous demanderont de présenter, comme preuve de votre identité, un permis de conduire américain, un justificatif d'identité autre qu'un permis de conduire délivré par l'état de votre domicile, ou un passeport américain. Si vous ne disposez pas des pièces exigées par la Sécurité Sociale, les représentants demanderont à voir d'autres documents, y compris :

- une carte d'identification d'employé ;
- une carte d'identité scolaire ;
- un document de mariage ;
- une carte d'assurance maladie (pas une carte Medicare) ;
- une carte d'identité militaire ;
- un acte d'adoption ; ou
- une police d'assurance vie.

Tous les documents doivent être, soit des originaux, soit des copies certifiées conformes par l'instance émettrice. La Sécurité Sociale ne pourrait accepter de photocopies, ni de copies certifiées conformes de documents. Nous pouvons utiliser le même document à deux fins différentes. Ainsi, nous pourrions utiliser le passeport de votre enfant comme justificatif de nationalité et d'identité. Nous pouvons aussi utiliser le certificat de naissance de votre enfant comme preuve de son âge, mais également de nationalité. ***Vous devez toutefois fournir au moins deux documents distincts.***

Nous vous enverrons le numéro et la carte de votre enfant dès que possible, lorsque nous disposerons de la totalité des informations concernant votre enfant et que les pièces afférentes le concernant auront été vérifiées.

Que se passe-t-il si mon enfant est adopté ?

Nous pouvons donner à votre enfant un numéro de Sécurité Sociale avant que l'adoption ne soit effectuée, mais vous pouvez préférer attendre. Vous pouvez alors demander le numéro en utilisant le nouveau nom de votre enfant et en indiquant le vôtre en qualité de parent. Si vous souhaitez faire figurer votre enfant sur votre déclaration fiscale alors que la procédure d'adoption est toujours en cours, vous devez contacter les services fiscaux (Internal Revenue Service) pour obtenir un Formulaire W-7A, intitulé *Application for Taxpayer Identification Number for Pending U.S. Adoptions (Demande de numéro d'identité fiscal en liaison avec une adoption américaine en cours)*.

Combien ça coûte ?

L'attribution d'un numéro et la délivrance d'une carte de Sécurité Sociale sont gratuits. Si une personne vous contacte et prétend vous facturer pour l'attribution d'un numéro et la délivrance d'une carte de Sécurité Sociale, ou encore pour bénéficier d'une quelconque prestation de Sécurité Sociale, n'oubliez pas que les services de la Sécurité Sociale sont gratuits. Nous vous invitons à signaler toute personne tentant de vous facturer en appelant la ligne d'assistance de notre Office of the Inspector General (Bureau de l'Inspecteur Générale), au numéro vert **1-800-269-0271**.

Qu'advient-il si je perds cette carte ?

Si votre carte est égarée ou elle est volée, elle pourra être remplacée. À ce jour, vous ne pouvez bénéficier que de trois cartes de remplacement en une année, et de dix durant toute votre vie. Les changements de nom légaux et les autres exceptions ne sont pas pris en compte dans la détermination de ces plafonds. Ainsi, les modifications de la situation d'un non citoyen nécessitant l'émission d'une nouvelle carte peuvent-elles ne pas être prises en compte dans le calcul de ces plafonds. De même, si vous pouvez prouver que vous avez besoin de la carte pour éviter un préjudice important, il est possible que ce plafond ne s'applique pas.

Nous vous recommandons de conserver votre carte de Sécurité Sociale dans un lieu sûr. Il s'agit d'un document important. **Ne la transportez pas avec vous.**

Utilisation illicite de la Sécurité Sociale

Si vous avez lieu de croire que quelqu'un utilise de manière frauduleuse le numéro de Sécurité Sociale de votre enfant, déposez une plainte auprès le Federal Trade Commission (Commission Fédérale du Commerce des Etats-Unis) :

- par Internet— www.consumer.gov/idtheft ;
- par téléphone— **1-877-IDTHEFT (1-877-438-4338)** ; ou
- par téléscripateur— **1-866-653-4261**.

Il est illégal :

- d'utiliser de manière illicite le numéro de Sécurité Sociale d'un tiers ;
- de communiquer de fausses informations en liaison avec une demande d'attribution de numéro ; ou
- de modifier, d'acheter ou de vendre des cartes de Sécurité Sociale.

Protection de la vie privé

La confidentialité de toutes les données que vous nous communiquez lorsque vous demandez un numéro de Sécurité Sociale est préservé ; ces données ne seront pas divulguées, à moins que le droit en vigueur ne nous y contraigne.

Contactez la Sécurité Sociale

Pour plus de renseignements et pour obtenir des copies de nos publications, consultez notre site Internet, à cette adresse : www.socialsecurity.gov ou appelez le numéro vert : **1-800-772-1213** (les sourds et malentendants peuvent appeler notre numéro

de téléscripneur : **1 800-325-0778**). Nous pouvons répondre à des questions spécifiques du lundi au vendredi, entre 7h00 et 19h00. Nous communiquons des informations par service de répondeur automatisé accessible 24 heures sur 24.

Si vous avez besoin d'un interprète dans vos rapports avec la Sécurité Sociale, nous en mettrons un à votre disposition gratuitement. Les services d'interprètes sont également disponibles, que vous communiquiez avec nous par téléphone, ou que vous vous rendiez dans un bureau de la Sécurité Sociale. Veuillez appeler notre numéro vert **1-800-772-1213** ; si votre langue est le français, appuyez sur la touche 1 et restez en ligne jusqu'à ce qu'un représentant de la Sécurité Sociale vous réponde. Un interprète français sera contacté et vous assistera en liaison avec votre appel. Si votre affaire ne peut être réglée par téléphone, nous prendrons rendez-vous pour vous au bureau de la Sécurité Sociale le plus proche, et nous prendrons des dispositions pour qu'un interprète français soit présent lors de votre visite.

Nous traitons tous les appels de manière confidentielle. Nous souhaitons également nous assurer que vous bénéficiez d'un service correct et courtois. C'est la raison pour laquelle il peut arriver qu'un deuxième représentant de la Sécurité Sociale pourra surveiller certains appels téléphoniques.



Social Security Administration
SSA Publication No. 05-10023-FR
Social Security Numbers For Children (French)
December 2005